

**Décision du  
Conseil intercommunal ARASMAC**

**Séance ordinaire du 28 septembre 2023 à Lully**

Dans sa séance ordinaire du 28 septembre 2023 à Lully, le Conseil intercommunal de l'Association Régionale de l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC) a pris les décisions suivantes :

**1. Préavis N° 8/09.2023 : Budget 2024**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

D'approuver les budgets de l'exercice 2024 relatifs aux buts principaux

1. Centre social régional (CSR)
2. Agences d'assurances sociales (AAS)
3. Centre régional de décisions (CRD)

D'approuver les budgets de l'exercice 2024 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance, soit :

4. Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)
5. Accueil familial de jour (AFJ)

Au nom du Conseil intercommunal

  
Eric Rondot  
Président

  
Marta Futuro Pinto  
Secrétaire

Conformément à l'art. 107 LEDP al.2 let. d, la demande de référendum ne peut pas concerner le budget pris dans son ensemble.